

Procès-verbal de réunion du conseil municipal**séance du mercredi 11 novembre 2015**

(convocation du 26 octobre 2015)

Le Procès-Verbal de la précédente réunion est adopté à l'unanimité.

L'An **deux mil quinze, le deux septembre**, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué par le maire, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, salle de la mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence du maire : M. Francis PAPATANASIOS.

PRESENTS : PAPATANASIOS Francis, BONNAMY Bertrand, DEBREGEAS Jean-Pierre, ROCHE Maryse, CHAMPELOS Bernard, TEXIER Michel, LAVAYSSIERE René, CAMUZAT Josette, DELSOL Bernard,

ABSENTS :

GRZYBOWSKI Serge donne pouvoir à Francis PAPATANASIOS

SECRETAIRE : Maryse ROCHE

Nombre de Membres

En exercice : 10

Qui ont pris part à la délibération : 10

Adoption des statuts du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable Dordogne Pourpre

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la délibération du Comité Syndical en date du 10/09/2015 visée en Sous-préfecture le 10/09/2015. Cette délibération porte sur l'acceptation des statuts du SIAEP Dordogne Pourpre issu de la fusion du SIAEP de Creysse-Saint-Georges-de-Monclar et du SIAEP de Maurens. Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à donner son avis sur ce projet. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'adopter les statuts du SIAEP Dordogne Pourpre issu de la fusion des SIAEP de Creysse-Saint-Georges-de-Monclar et Maurens, d'élire les délégués qui siègeront au Comité Syndical du SIAEP Dordogne Pourpre, délègue tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer toute pièce relative à cette affaire.

Titulaires : CHAMPELOS Bernard, Le Reclaussou, 24140 QUEYSSAC, pas de mail, 06 85 53 72 78

DEBREGEAS Jean-Pierre, Le Mas Est, 24140 QUEYSSAC, jean-pierre.debregeas@orange.fr, 06 08 34 78 02

Suppléants : LAVAYSSIERE René, Les Doulets, 24140 QUEYSSAC, rene.lavayssiere@wanadoo.fr, 06 80 53 73 13

BONNAMY Bertrand, Le Mas, 24140 QUEYSSAC, bonnamb@wanadoo.fr, 06 76 17 32 21

D2015-42 Désignation de délégués au Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable Dordogne Pourpre

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'acceptation des statuts du SIAEP DORDOGNE POURPRE issu de la fusion du SIAEP de Creysse-Saint Georges-de-Monclar et du SIAEP de Maurens.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à désigner 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de désigner les délégués suivants :

Titulaires : CHAMPELOS Bernard, Le Reclaussou, 24140 QUEYSSAC, pas de mail, 06 85 53 72 78

DEBREGEAS Jean-Pierre, Le Mas Est, 24140 QUEYSSAC, jean-pierre.debregeas@orange.fr, 06 08 34 78 02

Suppléants : LAVAYSSIERE René, Les Doulets, 24140 QUEYSSAC, rene.lavayssiere@wanadoo.fr, 06 80 53 73 13

BONNAMY Bertrand, Le Mas, 24140 QUEYSSAC, bonnamb@wanadoo.fr, 06 76 17 32 21

D2015-43 Rapport d'activité de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée délibérante du rapport d'activité 2014 de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise. **Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport**

D2015-44 Désignation d'un agent recenseur

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que conformément à la loi du 27 février 2002, le recensement de la population est effectué tous les 5 ans dans les communes dont la population est inférieure à 10 000 habitants. Le décret d'application n°2003-561 du 23 juin 2003 prévoit la commune de Queyssac dans la liste des communes

qui ont à réaliser l'enquête de recensement en 2016. Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des candidatures reçues en mairie :

- Madame Marie-Christine MAYET
- Monsieur Marc VINCENT

Monsieur le maire précise que l'agent recruté sera rémunéré sur la base de l'indice majoré 316 pour une durée hebdomadaire de 20 heures et il percevra des indemnités kilométriques selon le barème des Impôts ainsi que des frais de mission. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de désigner Madame **Marie-Christine Mayet** comme agent recenseur et d'autoriser Monsieur le maire à signer les documents nécessaires à son recrutement

D2015-45 Adoption des modifications du projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale

La procédure de révision des SDCI, fixée à l'article 33 de la loi NOTRe, consacre le caractère de coproduction conjointe entre l'Etat et les élus de ce document d'orientation qui servira ensuite de cadre de référence à l'évolution de l'intercommunalité dans chaque département, étant précisé que l'intervention des élus locaux s'exercera principalement par l'intermédiaire de leurs représentants en commission départementale de coopération intercommunale. Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal des modifications concernant la commune de Queyssac. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de prendre acte des propositions concernant la commune de Queyssac. Le Conseil Municipal n'a pas de remarque particulière à formuler concernant ce projet de SDCI.

D2015-46 Changement d'assiette d'un chemin rural

Monsieur le Maire rappelle qu'une délibération a été prise le 15/05/2014 concernant le changement d'assiette du chemin rural à la Haute Ribeyrie mais la procédure n'a pas pu aller à son terme. Un nouveau commissaire enquêteur agréé doit être désigné parmi la liste établit par la Commission départementale de la Dordogne. Le nouveau commissaire enquêteur sera désigné par arrêté municipal conjoint avec la Mairie de Lembras. Il convient donc de reprendre une délibération.

M. Le Maire présente au Conseil Municipal la demande de Mme FARE Jocelyne relative au changement d'assiette du chemin rural au lieu-dit la Ribeyrie en limite de commune entre Lembras et Queyssac. Cette demande est motivée par le fait que le chemin rural traverse ces deux parcelles et de ce fait son garage est de l'autre côté du chemin. Le changement d'assiette sous-entend que Mme FARE s'engage à céder une partie de son terrain pour intégrer le nouveau chemin rural (voir plan annexe). Considérant que ce déplacement n'occasionnera ni gêne, ni défaut. Etant bien convenu, que tous les frais relatifs à ce déplacement seront à la charge du demandeur. Une enquête publique doit être réalisée dans les deux communes. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'approuver ce changement d'assiette et d'autoriser M. Le Maire à prescrire l'enquête publique

D2015-47 Renouvellement adhésion au Comité Départemental d'Action Sociale

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la création du Comité d'Action Sociale de la Fonction Publique Territoriale date du 25 février 1992 et est rattaché au Centre de Gestion. Il donne lecture des statuts de l'organisme. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer sur le renouvellement de l'adhésion de la collectivité au CDAS pour l'année 2016 et d'inscrire les sommes nécessaires au budget 2016. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'adhérer au Comité d'Action sociale pour l'année 2016, d'inscrire au Budget 2016 les sommes nécessaires et d'autoriser M. Le Maire à signer les documents nécessaires au renouvellement de l'adhésion.

Questions diverses :

Les Communes Nouvelles : Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que les Communes nouvelles doivent entrer en vigueur au 1^{er}/01/2017 et s'étendent sur un territoire regroupant 6000 habitants.

Le Marché de Noël : il a lieu dimanche 13 décembre 2015. Monsieur Le Maire présente l'affiche au Conseil Municipal. Maryse Roche précise qu'elle s'occupe de la sono.

L'approvisionnement local de la restauration scolaire : il faudrait augmenter le prix de 25%.

Projet pour la grange : projet de Halte cyclotouriste avec un atelier vélo. Concernant la propriété adjacente Monsieur le Maire propose que le conseil municipal réfléchisse à un aménagement paysager pérenne en partie avec une prairie fleurie pour une partie et un projet plus éphémère comme un labyrinthe de maïs.

Festival Ecouter pour l'Instant : le festival se déroulera du 27 au 30/07/2016 dans le bourg de Queyssac.

Ecole de Queyssac : Monsieur le maire fait le compte rendu des réunions avec les mairies de Lembras et Campsegret au sujet de l'avenir du RPI.

Proposition d'un film documentaire sur Queyssac.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la réunion du lundi 23 novembre 2015 à 19h00 à Creysse concernant le PLUI.

L'ordre du jour étant clos, la séance a été levée à 11h15

République FRANCAISE

Département de la DORDOGNE

Commune de QUEYSSAC

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 11 novembre 2015
Date de convocation : 26/10/2015

LISTE DES DELIBERATIONS PRISES AU COURS DE CETTE SEANCE

N° ACTES	OBJET ET CODE NOMENCLATURE	N° FEUILLET
D2015-41	Adoption des statuts du SIAEP Dordogne Pourpre	2015-075
	<i>5.3 Désignation des représentants</i>	
D2015-42	Désignation des délégués du SIAEP Dordogne Pourpre	2015-076
	<i>7.10 Divers</i>	
D2015-43	Rapport d'activité 2014 de la CAB	2015-077
D2015-44	Désignation de l'agent recenseur	2015-078
D2015-45	Adoption des modifications du SDCI	2015-079
D2015-46	Changement d'assiette d'un chemin rural	2015-080
	<i>9.1 Autre domaine de compétence de la commune</i>	
D2015-47	Adhésion au CDAS	2015-081

SIGNATURES DES MEMBRES PRESENTS LORS DE CETTE SEANCE

PAPATANASIOS Francis	CHAMPELOS Bernard	DELSOL Bernard
BONNAMY Bertrand	TEXIER Michel	GRZYBOWSKI Serge
DEBREGEAS Jean-Pierre	LAVAYSSIERE René	BLONDEL Cécile
ROCHE Maryse	CAMUZAT Josette	